



Procédure de consultation

Département fédéral de l'intérieur

Révision de la réglementation du traitement avec prescription d'héroïne (HeGeBe) dans l'ordonnance relative à l'addiction aux stupéfiants (OASup)

Le traitement avec prescription d'héroïne (HeGeBe) a fait l'objet de deux évaluations dans les dernières années. Ces dernières ont conclu qu'il était nécessaire de réviser la réglementation du traitement, en particulier pour ce qui touche au domaine de la remise, de la remise à l'emporter et de la poursuite du traitement en dehors des centres HeGeBe, notamment pour tenir compte des besoins des patients vieillissants et souffrant de comorbidités. En outre, elles ont confirmé que les élargissements des conditions de remise de la diacétylmorphine mises en place en septembre 2020 pour faire face au COVID-19, et prolongée jusqu'au 31 mars 2023, ont fait leur preuve et devraient être intégrés dans le développement futur du traitement. En conséquence, un projet de révision de l'OASup a été préparé afin de réviser les règles encadrant le HeGeBe sur la base des besoins susnommés.

Date d'ouverture: 10 juin 2022

Date limite: 30 septembre 2022

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/24/cons_1

17 juin 2022

Chancellerie fédérale

